

# Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)

*Prévenir pour mieux agir*



Madame,  
Monsieur,

La meilleure des  
préventions repose  
sur la conscience  
du risque. La spé-  
cificité de notre  
territoire chapelain

nous expose potentiellement à sept  
risques d'ordre technologique ou  
naturel. Notre rôle est de tout mettre  
en œuvre pour garantir notre sécurité  
face aux incidents que nous aurions  
à subir.

Ce **Document d'Information Com-  
munal sur les Risques Majeurs** est  
destiné à nous sensibiliser et nous  
prévenir de l'ensemble des mesures  
et précautions à prendre pour se pro-  
téger. Il fait mention de toutes les  
consignes de sécurité à respecter, des  
bons réflexes et des gestes à adopter.

Je vous invite donc à le découvrir.

Olivier GIRARDIN, Maire



## SOMMAIRE

### Consignes générales

**1/ Le risque météorologique**

**2/ Le risque inondation**

**3/ Le risque de rupture de  
barrage**

**4/ Le risque transport de  
matières dangereuses**

**5/ Le risque industriel  
et le risque nucléaire**

**Contacts utiles**

**Numéro à appeler en cas d'alerte : 03 25 71 34 34**





# 1/ Consignes générales

## L'alerte est donnée par la sirène :

3 sons modulés de **61** secondes puis **40** secondes, espacés de **5** secondes.



## Fin d'alerte :

1 son continu de 30 secondes.



Ne pas confondre **l'alerte** et **les essais** de sirène qui ont lieu chaque premier mercredi du mois à 12 h et 12 h 05.

## Consignes de sécurité en cas d'alerte :

- enfermez-vous dans un bâtiment et calfeutrez les ouvertures, ventilations et aérations.
- stoppez chauffage et ventilation (VMC).
- ne téléphonez pas.
- ne fumez pas.
- n'allez pas chercher vos enfants à l'école : les enseignants connaissent les consignes de sécurité.
- écoutez la radio pour connaître les consignes.
- soyez prêts à évacuer les lieux à la demande des autorités.



## 2/ Le risque météorologique

### Qu'est-ce qu'un risque météorologique ?

Ce sont des conditions climatiques extrêmes comme :

- les tempêtes,
- les orages, averses torrentielles soudaines,
- les grandes vagues de froid (chutes de neige et verglas sur plus de dix jours consécutifs).

#### Avant :

- s'informer des risques encourus et des mesures de sauvegarde,
- connaître les quatre niveaux de vigilance (vert, jaune, orange et rouge) et les comportements à adopter.

#### Pendant :

- s'abriter dans le bâtiment le plus proche,
- écouter la radio et respecter les consignes données par les autorités publiques.

#### Après :

- écouter et suivre les consignes données par les autorités,
- évaluer les dégâts et se rapprocher des compagnies d'assurance.

*Les consignes individuelles de sécurité sont consultables sur [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr). Ces consignes sont détaillées en fonction du type de risque majeur météorologique (vent violent, fortes précipitations, grand froid, neige ou verglas, canicule...).*



## 3/ Le risque inondation

Les parties **sud** et **est** de **Fouchy** sont des zones vulnérables au risque inondation (inondations de plaine, par remontée de la nappe phréatique et ruissellement pluvial, conséquence de l'imperméabilisation des sols, [bâtiments, voiries, parkings, etc.]).

### **Avant:** prévoir les gestes essentiels.

- amarrer les cuves (gaz, fioul),
- faire une réserve d'eau potable et de produits alimentaires,
- rassembler les papiers importants, argent, médicaments... (en vue d'une éventuelle évacuation),
- mettre au sec meubles et objets,
- garer les véhicules de façon à ne pas encombrer la voie publique.

### **Pendant:**

- fermer portes, fenêtres, soupiraux et aérations,
- couper les alimentations en gaz et en électricité,
- monter à pied aux étages (ne pas prendre l'ascenseur),
- s'informer de la montée des eaux en écoutant la radio et attendre les consignes des autorités,
- ne pas tenter de rejoindre vos proches ou d'aller chercher vos enfants à l'école. Celle-ci est dotée d'un plan particulier de mise en sûreté (PPMS) qui prévoit la prise en charge des enfants,
- ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture),
- ne pas tenter d'évacuation tant que les autorités n'en ont pas donné l'ordre.

### **Après:**

- aérer et désinfecter les pièces,
- ne pas toucher aux câbles électriques à terre, ne rétablir l'électricité qu'après un contrôle complet des circuits électriques et sur une installation sèche,
- chauffer dès que possible,
- évaluer les dommages et se renseigner auprès des compagnies d'assurance.

**Dans tous les cas, respectez les consignes des autorités.**



## 4/ Le risque rupture de barrage

Le phénomène de rupture de barrage correspond à une destruction partielle ou totale d'un barrage. Elle entraîne la formation d'une onde de submersion se traduisant par une **élévation brutale du niveau de l'eau** à l'aval.

Dans l'hypothèse où le barrage-réservoir Seine viendrait à céder, l'onde de submersion toucherait les communes de la vallée de la Seine situées en aval de cette digue. Parmi ces communes, figurent celles de l'Agglomération Troyenne dont La Chapelle Saint-Luc.

Le temps de l'arrivée de l'onde sur le territoire communal est estimé **entre une et six heures**.

### **Attention ! Alerte donnée par PORTE-VOIX**

#### **Avant :**

- prendre connaissance des moyens et itinéraires d'évacuation.

#### **Pendant :**

- évacuer et gagner le plus rapidement possible les points hauts,
- s'informer de l'évolution du risque en écoutant la radio,
- ne pas revenir sur ses pas.

#### **Après :**

- aérer et désinfecter les pièces,
- ne pas toucher aux câbles électriques à terre, ne rétablir l'électricité qu'après un contrôle complet des circuits électriques et sur une installation sèche,
- chauffer dès que possible,
- évaluer les dommages et se renseigner auprès des compagnies d'assurance.

**Dans tous les cas, respectez les consignes des autorités.**



## 5/ Le risque industriel

### Le risque dans la zone industrielle

La zone industrielle de La Chapelle Saint-Luc regroupe aujourd'hui de nombreuses activités industrielles, artisanales et de construction, mais également des commerces et services.

Ainsi, les risques principaux sont les suivants :

- incendie ou explosion,
- fuite de produits chimiques,

avec des conséquences qui peuvent être humaines (personnes sur leur lieu de travail, lieux publics...), économiques (entreprises détruites, routes endommagées...) ou environnementales (altération des écosystèmes et impact sanitaire).

#### Avant :

- avoir à portée de main adhésif, chiffons etc. nécessaires au confinement.

#### Pendant :

- s'enfermer rapidement dans le bâtiment le plus proche ; ne pas rester dans un véhicule,
- arrêter la ventilation et boucher toutes les entrées d'air,
- s'éloigner des ouvrants pour se protéger d'une explosion extérieure,
- ne pas fumer, fermer le gaz et l'électricité : ni flamme, ni étincelle,
- ne pas se rendre sur les lieux de l'accident car vous iriez au devant du danger

#### Après :

- aérer le local de confinement.

**Dans tous les cas, respectez les consignes des autorités.**



## 6/ Le risque présence d'engins explosifs

La découverte d'un engin explosif (engin de guerre émanant des derniers conflits mondiaux, découverte de munitions diverses ou d'objets suspects) est possible sur l'ensemble du territoire communal, à l'occasion de travaux, par exemple.

### **Pendant :**

- à la découverte de l'engin, la mairie doit être aussitôt contactée, et la zone doit être sécurisée autant que possible,
- le maire avertit les services de la Préfecture qui contacteront le service de déminage,
- empêcher par tous moyens la manipulation ou le déplacement de l'engin découvert en attendant les services de déminage.

**Dans tous les cas, respectez les consignes des autorités.**





Type de danger



**336**

> Code danger

**1224**

> Code matière

## 7/ Le risque TMD

### (Transport de Matières Dangereuses)

Les principaux dangers liés aux TMD sont, par exemple, l'explosion d'un camion-citerne, un incendie, un dégagement de nuage toxique, sur voie routière, ferroviaire ou sur des canalisations...

#### Avant :

- savoir reconnaître la signalisation relative aux matières dangereuses,
- avoir à portée de main le matériel nécessaire au confinement (adhésif etc.)

#### Pendant :

Vous êtes témoin de l'accident :

donnez l'alerte au **112** / **POMPIERS : 18** / **POLICE : 17** / **SAMU : 15**

#### Dès l'audition de la sirène :

- s'enfermer rapidement dans le bâtiment le plus proche. Ne pas rester à l'extérieur ni dans un véhicule afin d'éviter de respirer des produits toxiques,
- s'informer en écoutant la radio et **suivre les consignes des autorités**,
- boucher toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations, cheminées...) et arrêter la ventilation pour empêcher les produits toxiques d'entrer,
- s'éloigner des portes et fenêtres,
- ne pas fumer : ni flamme, ni étincelle (risque d'explosion),
- ne pas aller chercher vos enfants à l'école ; les enseignants les prennent en charge.

#### En cas de fuite du produit :

- éviter d'entrer en contact avec celui-ci,
- quitter la zone de l'accident : s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un possible nuage toxique,
- rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner.

#### Après :

- après la fin de l'alerte, aérer les locaux,
- évaluer les dommages le cas échéant et se renseigner auprès des compagnies d'assurance.



## 8/ Le risque nucléaire



Le risque provient d'accidents conduisant à un rejet d'éléments radioactifs à l'extérieur des conteneurs et enceintes, qui peuvent survenir :

- lors d'accidents de transport, (risque TMD),
- lors d'utilisations médicales ou industrielles de radioéléments,
- en cas de dysfonctionnement grave sur une installation nucléaire.

Les effets néfastes sont les suivants :

- irradiation (malaises, nausées, vomissements, brûlures de la peau, fièvre, agitation...). Les effets peuvent se manifester longtemps après l'irradiation et déclencher cancers ou anomalies génétiques. La prise de comprimé d'iode stable dans les 24 h, protège la thyroïde.
- contamination plus ou moins irréversible de l'environnement, flore, faune, cultures et sols,
- graves conséquences sur l'outil économique, coûts importants, (restauration du site, perte des biens, des cultures...).

Dans l'Aube : centrale nucléaire de production électrique de Nogent-sur-Seine, et centre de stockage de l'Aube à Soulaines-Dhuys.

### Avant :

- avoir à portée de main adhésif, chiffons, etc. nécessaires au confinement,
- connaître les lieux de distribution des pastilles d'iode stable : **gymnase Brossolette, gymnase Camus, pôle sportif rue de la Douane et centre culturel Didier Bienaimé.**

### Pendant :

- s'enfermer rapidement dans le bâtiment le plus proche,
- arrêter la ventilation et boucher toutes les entrées d'air,
- une personne sera déléguée pour aller chercher des pastilles d'iode qui vous seront distribuées dans les lieux cités ci-dessus. Les autres personnes de l'habitation devront rester à l'abri.

**Dans tous les cas, respectez les consignes des autorités.**



## Contacts utiles

### URGENCE

112

Sapeurs-pompiers: 18

SAMU: 15

Police nationale: 17

Police municipale: 06 63 70 93 87

### SE TENIR INFORMÉ

En cas d'alerte: 03 25 71 34 34

[www.ville-la-chapelle-st-luc.fr](http://www.ville-la-chapelle-st-luc.fr)

### Stations radio:

Station RCF: 88.2 FM

Station Thème Radio Troyes: 90.3 FM

Station Radio Stolliahc Nogent: 90.1 FM

Station France Bleu Aube: 100.8 FM

Station France Bleu Sens: 100.5 FM

Station France Bleu Auxerre: 103.5 FM

Station Champagne FM Troyes: 97.5 FM

Station Latitude: 95.8 FM

### Chaînes de télévision:

France 2, France 3 et Canal 32

### POUR EN SAVOIR PLUS

Portail de la prévention  
des risques majeurs:

[www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)

Préfecture de l'Aube:

[www.wwww.aube.gouv.fr](http://www.wwww.aube.gouv.fr)

Météo France:

[www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)

Vigicrue – Informations:

[www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr)

Conseil Général de l'Aube:

[www.aube.fr](http://www.aube.fr)



Conception : service communication,  
Ville de La Chapelle Saint-Luc  
• Mars 2020 •

